



Assemblée générale

Soixante-troisième session

59^e séance plénière

Mercredi 25 novembre 2008, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

En l'absence du Président, M. Beck (Îles Salomon), Vice-Président, assume la présidence.

la Conférence d'Annapolis ne sont toujours pas mises en œuvre.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 15 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/63/361 et A/63/368)

Projets de résolution (A/63/L.36 et A/63/L.37)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne tout d'abord la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter les projets de résolution A/63/L.36 et A/63/L.37.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Au titre de ce point de l'ordre du jour, nous examinons le conflit en cours au Moyen-Orient qui résulte de l'occupation des territoires arabes depuis 1967 par Israël et du non-respect des résolutions pertinentes de l'ONU et des dispositions pertinentes du droit international.

Israël continue d'occuper les territoires palestiniens et arabes, malgré les efforts déployés par les communautés internationale et régionale pour régler équitablement et durablement la question de Palestine, qui est au cœur du conflit du Moyen-Orient. À l'approche de la fin de 2008, les décisions issues de

La situation au Moyen-Orient nécessite une action intense de la part de la communauté internationale, représentée par l'Assemblée générale, pour faire avancer les négociations sur le statut final dans la voie des négociations avec la Palestine et montrer que le processus de paix est irréversible. Cela est nécessaire pour parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit arabo-israélien sous tous ses aspects, en se fondant sur le principe de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et toutes les résolutions pertinentes de l'ONU.

À cet égard, l'Assemblée générale adopte, à cette période de l'année, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient », deux projets de résolution très importants pour exprimer le rejet par la communauté internationale de la poursuite de l'occupation et des actions illégales menées par Israël dans les territoires arabes occupés.

Le projet de résolution A/63/L.36 porte sur la question de Jérusalem. Toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont confirmé la nécessité de préserver le statut spécial de Jérusalem et le caractère illégal des mesures prises par les différents gouvernements israéliens pour modifier ce statut avant que les Palestiniens et les Israéliens n'achèvent leurs négociations sur le statut final.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le projet de résolution A/63/L.37, relatif au Golan syrien occupé, confirme que la communauté internationale est déterminée à mettre fin à l'occupation illégale du territoire syrien par Israël et garantir son retrait total des hauteurs du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

L'application des accords d'Annapolis et la conclusion d'un accord de paix conduiront sans doute à la création d'un État palestinien indépendant viable, avec Est-Jérusalem comme capitale, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dans des délais convenus. Cela créera en outre l'environnement propice à un règlement global du conflit israélien et cela mettra fin à l'occupation israélienne illégale de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, le Golan syrien et les fermes libanaises de Chebaa.

L'instauration de la paix sur la voie des négociations avec les Palestiniens et un règlement global permettront d'établir des relations pacifiques et normales entre Israël et les Arabes conformément à l'esprit et la lettre de l'Initiative de paix arabe, sur la base d'un retrait total et du règlement de la question des réfugiés en échange d'une paix totale.

La réalisation de l'objectif d'une paix globale dépend de la détermination sincère d'Israël à parvenir au règlement pacifique souhaité. Israël doit mettre fin à son escalade militaire et à ses pratiques illégales en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et sur le Golan syrien, y compris à toutes les formes de châtement collectif infligé à la population civile, et montrer qu'il a à cœur de régler politiquement la question centrale du statut final sur la voie des négociations avec les Palestiniens. Cela comprend un règlement juste et agréé de la question des réfugiés sur la base de la résolution 194 (III).

De même, nous escomptons de nouveaux progrès sur la voie des négociations entre la Syrie et Israël pour permettre aux pourparlers de paix directs entre les deux parties de reprendre afin de conclure un accord qui mènera au retrait total d'Israël du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, en s'appuyant sur le mandat défini et les résultats enregistrés au cours des négociations précédentes.

Nous comptons aussi sur les efforts qui seront déployés par la nouvelle Administration américaine pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient et parvenir à la solution des deux États, de concert avec les autres membres du Quatuor. Il incombe au Quatuor d'assurer le suivi de la mise en

œuvre de la solution des deux États, de s'employer à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés depuis 1967 et de créer un État palestinien indépendant, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

J'ai le plaisir de présenter les deux projets de résolution au titre du point 15 de l'ordre du jour : le projet de résolution A/63/L.36, qui concerne Jérusalem, et le projet de résolution A/36/L.37, intitulé « Le Golan syrien ».

Par le projet de résolution A/63/L.36, l'Assemblée générale réaffirmerait que les résolutions pertinentes de l'Assemblée et du Conseil de sécurité demeurent le principal cadre de référence concernant le statut spécial de Jérusalem-Est occupé, entérinant ainsi la dénonciation et le rejet de toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique et le caractère de Jérusalem. Elle confirmerait en outre que tout règlement juste et global de la question de la Ville sainte doit prendre en compte les préoccupations légitimes des parties palestinienne et israélienne, et comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de culte et de conscience de ses habitants et proscrirent toute tentative de judaïsation de la ville par Israël, en violation flagrante de la liberté de culte de ses habitants.

Par le projet de résolution A/63/L.37 sur le Golan occupé, l'Assemblée réaffirmerait la validité de la résolution pertinente 497 (1981) du Conseil de sécurité et ferait part de sa préoccupation devant la persistance du non-respect de ladite résolution par Israël. Elle confirmerait également que la Convention de La Haye de 1907 et la Convention de Genève continuent de s'appliquer au territoire syrien occupé par Israël depuis 1967, ainsi que l'illégalité de la décision d'Israël d'appliquer les lois israéliennes sur le territoire et d'y implanter des colonies de peuplement. Elle réitérerait les appels qu'il a lancés à Israël pour qu'il se retire des hauteurs du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, reprenne les pourparlers de paix directs sur la voie des négociations avec la République arabe syrienne et respecte les engagements déjà convenus.

Les auteurs de ces deux projets de résolution pensent qu'il est grand temps que la communauté internationale s'attaque à la situation complexe du Moyen-Orient dans un cadre régional global.

Les peuples de la région ont trop longtemps souffert du fléau de la guerre et des catastrophes causées par l'agression. Ils aspirent à la paix, à la stabilité et au développement à long terme.

Ce serait impossible sans la détermination affichée au niveau international de fournir l'appui politique requis pour réaliser le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, sur la base du droit international, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route et de tous les mandats énoncés dans les principes de Madrid et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Pour les raisons susmentionnées, les auteurs des deux projets de résolution ne doutent pas que tous les États Membres voteront pour, afin d'exprimer cette volonté internationale que j'ai évoquée et de promouvoir les nobles buts et principes énoncés dans la Charte qui ont été entérinés par les États Membres au fil des années.

M^{me} Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 118 membres du Mouvement des pays non alignés.

La situation d'instabilité au Moyen-Orient, qui résulte de l'occupation militaire continue par Israël du territoire palestinien et d'autres territoires arabes depuis 1967, demeure un motif de grave préoccupation non seulement pour la région, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble.

Depuis l'an dernier, la situation s'est exacerbée encore davantage du fait de la poursuite par Israël de politiques et pratiques illégales, dont d'incessantes attaques militaires lancées contre la population civile et les biens palestiniens, la construction ininterrompue de colonies de peuplement et d'un mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, l'imposition en permanence de toutes sortes de mesures inhumaines et illégales de punition collective contre la population civile palestinienne, notamment dans la bande de Gaza, et l'occupation persistante du Golan syrien. La situation au Liban demeure complexe.

Le Mouvement réaffirme qu'il déplore profondément la souffrance constante du peuple palestinien, qui subit la brutale occupation militaire israélienne de ses terres depuis 1967, soit déjà 41 ans, et le fait que l'on persiste à lui nier ses droits

fondamentaux, comme le droit à l'autodétermination et le droit des réfugiés palestiniens à regagner leurs terres.

Le Mouvement souligne que le principal obstacle à l'exercice des droits nationaux et inaliénables du peuple palestinien et à l'obtention d'une solution prévoyant deux États, qui permettrait de parvenir à la paix, reste la campagne israélienne d'implantation de colonies illégales. Cette campagne comporte la confiscation démesurée de territoires, la construction et l'extension des implantations, le mouvement de colonisation, la construction du mur, la construction de voies de contournement réservées aux Israéliens et l'imposition d'un régime de permis ainsi que d'autres importantes restrictions aux déplacements dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

En outre, le Mouvement est gravement préoccupé par la recrudescence des manœuvres de harcèlement et d'intimidation et des violences perpétrées par les colons israéliens, qui visent les civils palestiniens, leurs propriétés et leurs terres agricoles, et exhorte la Puissance occupante à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre fin à la violence et à l'anarchie des colons et à faire en sorte que tous ceux qui commettent des crimes contre la population civile palestinienne répondent de leurs actes.

Le Mouvement des pays non alignés renouvelle sa vive condamnation de toutes les activités de peuplement et mesures de colonisation, y compris à Jérusalem-Est et alentour et dans la vallée du Jourdain, qui ont pour but l'annexion de facto de nouveaux territoires palestiniens. Le Mouvement exige la cessation immédiate et totale de ces activités illégales, le respect par Israël de toutes ses obligations en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et le respect absolu de ses engagements en la matière dans le cadre du processus de paix.

De même, le Mouvement condamne le rejet persistant et le mépris flagrant par Israël de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et sa violation de la résolution ES-10/15 de l'ONU, du 20 juillet 2004, qui réaffirme le caractère illégal de l'édification du mur de séparation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Le Mouvement des pays non alignés demeure gravement préoccupé par les énormes ravages sur les plans physique, économique et social provoqués par le mur, qui divise le territoire palestinien occupé en cantons isolés et clos, détruisant des communautés

entières et séparant Jérusalem-Est du reste du territoire. Il exhorte une nouvelle fois Israël, Puissance occupante, à s'acquitter scrupuleusement de ses obligations telles qu'énoncées dans l'avis consultatif et à respecter la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement libanais s'est constamment efforcé de stabiliser la situation sur son territoire après l'agression impitoyable lancée par Israël et ses graves violations de l'intégrité territoriale et souveraine du Liban. Le Mouvement des pays non alignés se déclare de nouveau satisfait par les mesures prises par le Gouvernement libanais pour appliquer la résolution 1701 (2006). Le Mouvement se félicite également du déploiement des forces armées libanaises le long des frontières nord et est du Liban afin de garantir la sécurité et la stabilité aux frontières.

Le Mouvement reste profondément préoccupé par les constantes violations, terrestres et aériennes, de la Ligne bleue par Israël, au mépris de la résolution 1701 (2006). Nous exhortons énergiquement Israël à mettre fin à l'occupation de la partie nord de Ghajar, du côté nord de la Ligne bleue, et à s'abstenir immédiatement de toute violation de la souveraineté libanaise et de la résolution 1701 (2006), ainsi que de toute provocation des forces armées libanaises ou de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Mouvement demande un règlement rapide de la question des fermes de Chebaa respectant intégralement l'intégrité territoriale libanaise, comme prévu par la résolution 1701 (2006). Nous exhortons toutes les parties à coopérer à la protection des droits souverains du Liban dans ce secteur, et nous notons les importants efforts qui sont déployés par le Secrétaire général à cet égard.

Le Mouvement est pleinement conscient de l'énorme défi auquel est confronté le Liban du fait des 1,2 million de bombes à sous-munitions lancées par Israël lors de son attaque de ce pays. Le Mouvement condamne une fois de plus l'utilisation de ces armes par Israël et déplore le nombre de victimes que cela entraîne. Le Mouvement des pays non alignés exhorte énergiquement Israël à fournir des informations concernant l'endroit où se trouvent exactement ces armes meurtrières ainsi que les cartes des champs de mines terrestres posées par Israël lors de son occupation du Sud-Liban.

Le Mouvement félicite le peuple et les dirigeants du Liban et appuie pleinement l'accord conclu à Doha

le 21 mai 2008. En ce sens, le Mouvement accueille avec satisfaction l'élection du nouveau Président de la République, la mise en place d'un Cabinet d'unité nationale et l'adoption de la loi électorale. Le Mouvement se réjouit en outre de l'organisation de deux sessions du dialogue national portant sur les modalités de renforcement de l'autorité de l'État sur l'ensemble de ses territoires, de manière à garantir la souveraineté et la sécurité de l'État et du peuple libanais. Le Mouvement se félicite également de l'accord concernant l'interdiction du recours aux armes et à la violence comme mode de règlement des différends.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme à nouveau que toutes les mesures et actions qu'Israël, Puissance occupante, a prises ou se propose de prendre en vue de modifier le statut juridique, le caractère physique, la composition démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures prises par Israël en vue d'y appliquer sa juridiction et son administration, sont nulles et de nul effet.

Nous réaffirmons également que toutes ces mesures et actions, y compris la construction et l'expansion illégales des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent une violation claire du droit international, des accords internationaux, de la Charte et des décisions de l'Organisation des Nations Unies, y compris la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949. Elles constituent aussi un défi pour la communauté internationale.

Le Mouvement exige qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire complètement du Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

Les membres du Mouvement des pays non alignés condamnent l'acte d'agression commis par les forces des États-Unis d'Amérique en Iraq contre la République arabe syrienne le 26 octobre 2008, et expriment leur profonde préoccupation concernant les conséquences négatives de cet acte sur la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Le Mouvement est profondément préoccupé par le peu de progrès enregistrés dans le processus de paix, qui a été relancé à la suite de la Conférence d'Annapolis en novembre 2007 et de la reprise des

négociations directes bilatérales entre les parties israéliennes et palestiniennes. Malgré la poursuite des négociations et des réunions entre les deux parties, le processus continue d'être entravé et sapé par la poursuite par Israël de ses politiques et pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et son non-respect des engagements qu'il a pris dans le cadre du processus de paix.

Le Mouvement appelle toutes les parties concernées, y compris le Quatuor, à déployer les efforts nécessaires pour promouvoir le processus de paix et parvenir ainsi à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et sur le principe de l'échange de terres contre la paix. De même, le Mouvement rejette vivement les tentatives de modification du mandat du processus de paix et l'imposition incessante de la part d'Israël, Puissance occupante, de mesures et de stratégies unilatérales et illégales destinées à imposer une solution unilatérale illégale.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son intention de poursuivre son appui et de contribuer de toutes les manières possibles à la réussite d'une paix juste, complète et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, sur le mandat de la Conférence de Madrid, sur le principe de l'échange de terres contre la paix, sur l'Initiative de paix arabe et sur la Feuille de route.

M. Al-Murad (Koweït) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale débat aujourd'hui d'une question importante inscrite à son ordre du jour, en étroite relation avec la paix et la sécurité internationales.

La région du Moyen-Orient, malgré son importance, n'a pas connu de stabilité depuis de nombreuses décennies, en raison des guerres qui l'ont tourmentée et ont épuisé ses énergies et ses ressources.

La menace peut-être la plus importante à la sécurité et à la stabilité de la région est la persistance d'Israël, Puissance occupante, dans ses politiques et pratiques illégales. Israël poursuit de manière agressive sa campagne de colonisation illégale dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, en confisquant des terres, en construisant et en étendant des colonies et en transférant des centaines de

milliers de colons israéliens. Dans le même temps, des colons armés extrémistes intensifient leurs actes terroristes contre les civils palestiniens, en saisissant illégalement leurs habitations, leurs terres et leurs biens sous les yeux des forces d'occupation.

L'objectif est d'imposer une nouvelle situation de facto sur le terrain en modifiant la démographie et la nature du territoire palestinien occupé afin de faciliter l'annexion réelle de larges portions de territoire. Cette situation constitue un obstacle dangereux pour le processus de paix et représente une violation flagrante des engagements clairs souscrits par Israël.

Israël a récemment persisté dans ses pratiques hostiles, illustrées par les campagnes quotidiennes d'arrestations, les assassinats, les démolitions d'habitations et la fermeture de points de passage, et avec l'application ininterrompue de sa politique de siège, de punition collective et de détentions arbitraires. Il continue également de construire le mur de séparation, malgré la confirmation par la Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, que cette construction était contraire au droit international. La Cour a exigé que le mur soit démantelé et que les dommages subis par les Palestiniens du fait de sa construction soient réparés.

Toutes les pratiques que je viens de décrire constituent une violation claire et flagrante de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949. Les États parties à la Convention doivent prendre les mesures concrètes nécessaires pour activer ses dispositions dans le cadre de leur engagement à veiller à ce qu'Israël respecte la Convention.

Les souffrances du peuple palestinien dans la bande de Gaza continuent, étant donné qu'Israël persiste à imposer son siège et à le priver de fournitures. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme a averti que Gaza sera confrontée à une catastrophe humaine si la fermeture des points de passage se poursuit, tandis que les stocks de nourriture et de médicaments diminuent. En outre, l'interruption de courant électrique menace les hôpitaux de paralysie totale. L'UNRWA a également décrit le siège comme étant honteux et inacceptable.

Le Koweït appelle la communauté internationale à agir rapidement afin d'alléger les souffrances du peuple palestinien, en travaillant à mettre fin au siège israélien, à ouvrir les points de passage, et à permettre

au carburant, à la nourriture et aux fournitures humanitaires d'arriver à la population de Gaza.

Bien que plus de 40 ans se soient écoulés depuis le début de l'occupation israélienne, les conditions dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, demeurent très graves. Les conditions humanitaires et économiques se détériorent à tous les niveaux. Le peuple palestinien lutte toujours pour réaliser ses droits inaliénables dont il devrait pouvoir jouir, y compris le droit à l'autodétermination.

À cet égard, le Koweït renouvelle son engagement à appuyer la lutte du peuple palestinien afin de réaliser tous ses droits politiques légitimes en créant son propre État indépendant, sur son propre territoire, avec Jérusalem comme capitale. Il réaffirme également qu'à moins que le peuple palestinien obtienne ses droits légitimes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), et au principe de l'échange de terres contre la paix, il n'y aura pas de solution durable, globale et juste à la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien.

Le Koweït demande une nouvelle fois qu'Israël se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux positions du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il insiste sur le caractère illégitime de toutes les activités israéliennes dans le Golan occupé, et souligne que la poursuite de l'occupation et de l'annexion du Golan représente un véritable obstacle à la recherche d'une paix juste et globale dans la région.

S'agissant de la question libanaise, nous réaffirmons l'engagement du Koweït de soutenir le Liban et d'appuyer les efforts déployés par ce pays en vue de préserver sa sécurité, son unité, son intégrité territoriale et son indépendance politique. De même, nous exigeons qu'Israël mette fin à ses violations continues de l'espace aérien et du territoire libanais, et nous l'exhortons à appliquer toutes les dispositions contenues dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Nous appelons la communauté internationale à apporter son concours au Gouvernement libanais et à appuyer ses efforts afin de lui permettre d'exercer son autorité sur l'ensemble de son territoire.

La Conférence d'Annapolis, organisée par les États-Unis en novembre de l'année dernière, avec la participation de l'ensemble des principales parties

prenantes, a impulsé une nouvelle dynamique en vue d'aboutir à un règlement juste, permanent et global de la question de Palestine. Elle a également représenté une réelle intensification des efforts visant à mettre fin à l'occupation et à créer un État palestinien d'ici à la fin de l'année. Or, la date butoir est pratiquement arrivée. Les parties palestinienne et israélienne n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord, et il est probable qu'elles n'y arrivent pas avant cette échéance. Mais le processus de paix ne doit pas s'arrêter, il doit se poursuivre jusqu'à ce qu'un règlement pacifique soit obtenu, aussi rapidement que possible.

Tout en affirmant l'importance de conserver la dynamique de la Conférence d'Annapolis, l'État du Koweït souligne la nécessité de discuter de toutes les voies de négociation possibles, y compris avec le Liban et la Syrie, ainsi que des trois questions essentielles que la partie israélienne doit traiter avec le plus grand sérieux dans les négociations à venir : Jérusalem, la fin de l'implantation de colonies de peuplement, et le droit au retour des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III).

Le changement de Gouvernement israélien ne doit pas être une justification pour geler le processus de négociation. Avant la tenue d'élections générales en Israël en février prochain, le Gouvernement israélien actuel doit poursuivre ses négociations avec les Palestiniens afin de parvenir à un accord de paix, qui sera complété par le futur Gouvernement israélien, quelle que soit sa politique, car il n'y a pas d'autre solution que de poursuivre le dialogue afin de parvenir à une paix juste, permanente et globale au Moyen-Orient, et de promouvoir la solution des deux États, laquelle leur permettra de vivre en paix côte à côte.

Les mois à venir seront essentiels pour juger du sérieux de la partie israélienne quant à son attachement à la paix. Les dernières déclarations faites par des responsables israéliens quant à leur bonne volonté de reconnaître l'Initiative de paix arabe n'auront pas vraiment de valeur ni d'incidences sur le processus de paix dans son ensemble si elles ne sont pas suivies d'actions concrètes et de mesures pratiques sur le terrain.

Nous espérons que la réunion du Quatuor prévue à Moscou en mars prochain sur le thème de la paix au Moyen-Orient sera une avancée pour le processus de paix et qu'elle permettra d'impulser une nouvelle dynamique, afin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ce débat sur la situation au Moyen-Orient coïncide avec le soixantième anniversaire de la Nakba, la catastrophe palestinienne.

Depuis 1947, l'ONU, et en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, n'a cessé de se pencher sur les nombreux aspects de la situation au Moyen-Orient. L'Assemblée générale a inscrit pour la première fois à son ordre du jour la question de la situation au Moyen-Orient à sa vingt-cinquième session, tenue en 1970, question dont elle reste saisie depuis.

À chaque session, l'Assemblée a appelé Israël à mettre fin à son occupation du territoire arabe, et indiqué que toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, dans le territoire arabe occupé, afin d'imposer sa juridiction, ses lois et son administration à Jérusalem et dans le Golan syrien, sont illégales, dénuées de toute légitimité, et considérées comme nulles et non avenues.

Dans un très grand nombre de résolutions et de décisions, l'Assemblée a réitéré la position adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 478 (1980), sur Jérusalem occupée, et 497 (1981), sur le Golan syrien occupé. Dans ces résolutions, le Conseil a rejeté l'annexion par Israël de Jérusalem et du Golan, et considéré que l'annexion était nulle et non avenue et sans fondement juridique.

La Syrie a exprimé sa volonté d'œuvrer en faveur de la paix, ce qui représente pour elle un choix stratégique, depuis sa participation à la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe, annoncée à l'occasion du sommet de Beyrouth de 2002. Cette initiative a constitué une expression sans équivoque de la volonté des États arabes de parvenir à la paix, si Israël exprime sa volonté de prendre les mesures nécessaires à cet effet – en premier lieu se retirer des territoires occupés jusqu'aux positions du 4 juin 1967 et accepte Jérusalem comme la capitale d'un État palestinien indépendant.

Au sommet tenu à Damas le 29 mars de cette année, les dirigeants arabes ont réitéré leur volonté d'œuvrer en faveur d'une paix juste et globale dans la région, fondée sur le droit international, l'Initiative de paix arabe et les principes de la Conférence de Madrid. Israël a réagi à l'Initiative arabe en envahissant la Cisjordanie, en commettant des massacres à Djénine et Naplouse, en imposant un siège au peuple palestinien qui est sans défense, en exécutant des femmes et des

enfants, en souillant des lieux saints et en imposant une punition collective et une campagne de la terre brûlée dans les territoires occupés.

Israël a continué d'implanter des colonies de peuplement, en dépit du rejet international de ces dernières, et d'ériger le mur de séparation raciste dans le territoire palestinien occupé, en dépit de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice. En outre, Israël a sauvagement attaqué le Liban en 2006, afin de mettre en échec le processus de paix et de saper tous les efforts de paix.

Le droit international est représenté par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les organismes spécialisés des Nations Unies, tels que l'UNESCO, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du Travail et le Conseil des droits de l'homme, entre beaucoup d'autres. Ils ont tous adopté des centaines de résolutions qui condamnent l'occupation continue des territoires arabes et appellent à un retrait immédiat aux frontières du 4 juin 1967. Ces résolutions incluent notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 478 (1980) et 487 (1981) du Conseil de sécurité. Il existe un grand nombre de résolutions qui font partie aujourd'hui des références internationales reconnues comme constituant la base du processus de paix.

L'Assemblée générale a adopté la résolution 194 (III) sur le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leur patrie, ainsi que la résolution 273 (III), qui a défini les conditions pour l'adhésion d'Israël à l'ONU.

La situation au Moyen-Orient et la poursuite de l'occupation israélienne des territoires palestiniens ont également été la raison directe du vaste éventail de décisions qui ont été consacrées par le droit international. Cette jurisprudence, qui constitue un cadre de référence, émane de résolutions telles que la résolution 3314 (XXIX), qui définit les crimes d'agression; la résolution 3263 (XXIX) sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient; la résolution 46/51 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international; et la résolution ES-10/14, adoptée en 2003, par laquelle l'Assemblée générale priait la Cour internationale de Justice de rendre un avis consultatif sur les conséquences juridiques de la construction du mur de séparation érigé par Israël dans le territoire palestinien occupé.

L'ONU ne saurait oublier le nombre de fois qu'Israël a refusé d'accepter des commissions

d'enquête de l'ONU. Nous ne pouvons pas tolérer le nombre de fois qu'Israël a refusé d'autoriser des rapporteurs de l'ONU à se rendre dans les territoires arabes occupés. L'ONU ne peut pas oublier non plus le nombre de membres du personnel et des forces de maintien de la paix des Nations Unies qui sont morts, victimes des tirs des forces israéliennes. Comment l'ONU peut-elle oublier le traitement infligé par Israël à de grandes personnalités internationales telles que le Comte Bernadotte, M^{gr} Desmond Tutu, le Président finlandais, le Président Carter et les rapporteurs spéciaux John Ziegler, Richard Falk et d'autres.

Néanmoins, la question la plus importante est de savoir si Israël aurait pu refuser de respecter les décisions de cet organe international si un pays influent n'avait exercé son droit de veto contre 44 projets de résolution distincts condamnant l'occupation par Israël de territoires arabes. En dépit d'efforts internationaux, de bonnes intentions et de décisions difficiles, rien n'a mis fin à l'occupation israélienne de territoires arabes ni au flot implacable de la guerre, de la violence, de l'agression et du pillage des ressources humaines, développementales et économiques. Voici les questions que je pose aujourd'hui : « Pourquoi cet échec? Qui en est responsable? Qu'est-ce qui nous fera sortir de cette impasse? »

Le Président de l'Assemblée générale, M. Miguel d'Escoto Brockman, a eu raison de dire dans sa déclaration liminaire que le plus grand échec de l'ONU est le non-règlement de la situation palestinienne. Ceux qui n'ont pas laissé l'ONU appliquer ses décisions visant à mettre fin à l'occupation israélienne de territoires arabes et palestiniens ont une responsabilité politique et morale, et ont des comptes à rendre. Sans ces pays qui insistaient pour exempter Israël du droit international, ce dernier n'aurait pas été en mesure de transformer son occupation militaire en une colonisation de peuplement, accompagnée de l'annexion de facto de territoires syriens, libanais et palestiniens.

Le fait est, comme l'a dit le Président Assad, que la paix n'a jamais été la préoccupation centrale du Gouvernement israélien. Israël ne se préoccupe que de sa sécurité, sa propre sécurité; seule compte la sécurité d'Israël, laquelle, de l'avis de ce pays, ne peut être réalisée qu'aux dépens de notre sécurité et de nos droits.

Il n'est ni logique ni acceptable que l'ONU nous demande, à nous, les Arabes, de continuer à donner la

preuve que nous voulons la paix, alors que nous l'avons dit à d'innombrables reprises depuis la Conférence de paix de Madrid en 1991. C'est aux Israéliens d'en donner la preuve. Ils doivent montrer qu'ils veulent la paix, et ils doivent tâcher de nous en convaincre, nous, les Arabes. Car ce sont eux qui occupent nos terres, qui commettent des actes d'agression contre nos peuples, et qui transforment des millions de nos citoyens en réfugiés. Ce n'est pas le contraire. Ils commettent tous ces actes et réclament ensuite des garanties de protection afin de nous contraindre par le chantage à faire encore plus de concessions.

Malgré tout cela, en attendant le retrait des forces israéliennes de notre Golan occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 – une priorité pour notre nation – nous avons ouvert des pourparlers indirects avec Israël, avec une médiation turque, dans l'espoir que, comme l'a dit notre Président, cela nous servira de base à des négociations directes sous les auspices de nombreuses autorités internationales. Toutefois, il faut pour cela qu'Israël veuille vraiment répondre aux conditions nécessaires à l'instauration de la paix. Il faut également que les États-Unis veuillent faire de la paix au Moyen-Orient une priorité en mettant fin à la négligence et à l'indifférence qui existent depuis si longtemps et qui n'ont eu pour résultat que d'aggraver la détérioration de la situation dans notre région.

Israël continue d'occuper le Golan syrien, au mépris des décisions internationales et de la résolution 497 (1981), ainsi que de la résolution 62/85 de l'Assemblée générale qui considère que l'occupation des hauteurs du Golan et leur annexion de facto constituent deux obstacles à une paix juste et globale dans la région.

Israël continue de piller les ressources naturelles du Golan, de voler notre eau et de poser des mines terrestres, qui ont blessé 589 personnes, dont 17 enfants. Israël continue également d'enterrer des déchets nucléaires dans le Golan syrien occupé.

Nous avons porté ces questions graves à l'attention de l'ONU et de ses institutions spécialisées. Nous attendons toujours qu'elles prennent des mesures dans le cadre de leur mandat et conformément à la Charte et au droit international.

Les forces d'occupation américaines en Iraq ont commis, le 26 octobre de cette année, un acte d'agression contre la Syrie. À Bukamal, elles ont attaqué un bâtiment civil, tirant sur les personnes qui y

travaillaient et faisant huit morts et un blessé parmi les civils syriens. Cette agression injustifiée a constitué une violation grave de la souveraineté syrienne et des buts et principes énoncés dans la Charte. Elle prouve que l'actuelle Administration américaine est déterminée à poursuivre ses politiques qui n'ont apporté que mort et destruction à la région, et qui ont également aggravé les foyers de tension dans la région, conduiront au chaos et à l'instabilité.

La Syrie a foi dans la légalité internationale et elle recourt à l'ONU et à son Conseil de sécurité afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités et d'éviter, ainsi, que les violations que je viens de décrire ne se reproduisent en rendant l'agresseur américain comptable de la mort de ces Syriens innocents et du maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

M. Mubarak (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Il y a 61 ans, l'Assemblée générale adoptait la résolution 181 (II), sur le Plan de partage de la Palestine historique, déplaçant ainsi plus de la moitié de sa population après l'avoir dépossédée de sa terre et de ses biens.

Les injustices historiques infligées au peuple palestinien ne se sont pas arrêtées là, puisque l'ONU a reconnu l'État créé sur le territoire usurpé et a privé les Palestiniens, les propriétaires légitimes de cette terre, de leurs droits. Les violations systématiques et constantes des droits de l'homme se poursuivent et, avec elles, les souffrances du peuple palestinien. Le partage a coïncidé avec l'adoption, un an plus tard, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme si la population palestinienne n'était pas censée être concernée par ce document. Quelle douloureuse ironie de voir que l'adoption de la Déclaration a coïncidé avec la Nakba, le déplacement du peuple palestinien, privé de tous ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

Les Palestiniens luttent toujours aujourd'hui pour la création de leur propre État indépendant sur seulement 22 % de la terre historique de Palestine. Les autorités d'occupation intensifient leurs activités de peuplement, accordant des permis de construire des colonies d'implantation à l'intérieur du territoire palestinien occupé, en particulier à Al Qods Al Charif, et fermant les yeux sur les crimes perpétrés par les colons israéliens contre les civils palestiniens pour

tenter de les forcer à abandonner leur terre et leurs biens.

Les autorités d'occupation poursuivent la construction du mur de séparation raciste qui occupe de larges étendues du territoire palestinien, réduisant ainsi les terres disponibles et ne laissant la population palestinienne qu'avec moins de 12 % de la terre historique de Palestine, en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de juillet 2004 et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire d'urgence, qui stipulent que la construction du mur de séparation raciste est contraire au droit international. Les autorités d'occupation continuent de se comporter comme si elles étaient au-dessus de la loi, faisant fi de l'avis consultatif qui affirme que les arguments avancés par Israël pour justifier la construction du mur reposent sur des allégations sans fondement en matière de sécurité, et que la raison principale de la construction de ce mur est la volonté des autorités d'occupation d'annexer de nouvelles terres ainsi que les ressources en eau et autres ressources naturelles.

L'objectif fondamental visé par la construction du mur de séparation est d'imposer aux Palestiniens et à la communauté internationale des contours définitifs en implantant des colonies de peuplement en Cisjordanie, et en délimitant ainsi de manière unilatérale les frontières définitives. Ce comportement nuit à tous les efforts visant à créer un État palestinien contigu et viable, anéantissant ainsi toute perspective de paix.

La surenchère sioniste et le terrorisme d'État des autorités d'occupation israéliennes à l'encontre du peuple palestinien s'expriment par le bouclage de la bande de Gaza, la poursuite des campagnes d'assassinats et des incursions, l'arrestation de plus de 10 000 Palestiniens, dont des centaines de femmes, d'enfants et de personnes âgées ainsi que plusieurs représentants du Conseil législatif palestinien, les incursions militaires à répétition en territoire palestinien, le recours à la terreur contre les civils, la confiscation des biens et des terres arables, et la destruction des récoltes par des bulldozers. En outre, l'installation de barrages et de points de contrôle fait obstacle à la circulation des citoyens palestiniens et à la livraison des marchandises dans les villes et les villages palestiniens. Ces actes participent d'une politique systématique de durcissement de la mainmise israélienne sur le territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967 dans le but de s'emparer de terres

supplémentaires et d'obtenir ainsi leur annexion de facto.

La poursuite du bouclage de la bande de Gaza menace tous les aspects, sociaux, économiques ou sanitaires, de la vie de plus d'un million et demi de Palestiniens. Le chômage se répand, touchant désormais plus de 70 % de la population. Le taux de pauvreté s'est accru pour atteindre 80 %. Tout cela vient s'ajouter à la catastrophe écologique qui menace la bande de Gaza, du fait de la destruction des stocks de carburant, de l'accumulation des déchets et de l'absence d'approvisionnement en eau potable, ce qui est clairement contraire aux dispositions de la quatrième Convention de Genève sur le traitement des civils sous occupation.

Les acteurs qui ont de l'influence ont négligé ces faits, en particulier le Conseil de sécurité, étant donné les positions tendancieuses et partiales prises par certains membres, et ce malgré les appels, les avertissements et les prédictions de la communauté internationale quant à la menace d'une catastrophe humanitaire si la situation perdure, notamment dans des déclarations faites récemment par la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Secrétaire général.

Ma délégation insiste sur l'importance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour de tous les réfugiés palestiniens, son droit de lutter pour la restitution de leurs droits consacrés par le droit international et des instruments internationaux, et son droit de prendre toutes les mesures légitimes pour atteindre ce but, y compris résister à l'occupation. Toute tentative de mettre sur le même pied résistance à l'occupation israélienne et terrorisme est une déformation des faits et un déni de la Charte et des principes qui y sont consacrés.

Aucune personne raisonnable ne saurait mettre en doute les intentions d'Israël en ce qui concerne la paix. Après la Conférence d'Annapolis, les autorités d'occupation ont intensifié leur agression brutale, notamment les massacres, contre le peuple palestinien. Elles ont intensifié leurs activités d'implantation de colonies de peuplement, ont donné des permis de construire de nouvelles colonies de peuplement sur le djebel Abou Ghoneim et à Jérusalem-Est, immédiatement après la Conférence d'Annapolis. Ces actions vont à l'encontre des résolutions de

l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui exigent qu'il soit immédiatement mis fin à la construction des colonies de peuplement. Israël essaie constamment d'imposer un nouveau fait accompli pour compliquer tout effort déployé pour parvenir à une solution équitable. Cela a aussi pour but de faire dérailler tout le travail fait par toutes les parties pour avancer sur le chemin de la paix en les impliquant dans de nouvelles crises ou des crises orchestrées. Il n'y a eu aucune tentative pour changer ces situations illégales désuètes ou pour faire disparaître cette nouvelle réalité.

La paix ne saurait être établie que par le retrait complet et sans conditions d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, y compris Al Qods Al Charif, le Golan syrien occupé et les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa et la partie nord du village d'Al-Ghajar, et la création d'un État palestinien indépendant viable, avec Al Qods comme capitale, dans des frontières reconnues dans des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ceci permettra au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, en particulier le droit au retour des réfugiés.

L'ONU ne doit pas renoncer à sa responsabilité historique s'agissant de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit résolue sous tous ses aspects. Il incombe de manière urgente au Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de trouver les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Le Président de l'Assemblée avait raison lorsqu'il a dit dans sa déclaration liminaire que le plus grand échec de l'ONU était de ne pas avoir trouvé une solution à la question de Palestine.

M. Maurer (Suisse) : À bien des égards, la situation au Moyen-Orient a bénéficié de développements encourageants. La Suisse salue en particulier les événements récents au Liban, notamment l'Accord de Doha. L'annonce de l'ouverture de représentations diplomatiques libanaise et syrienne, respectivement à Damas et Beyrouth, et la ré-investiture de la Commission des personnes disparues renforcent cette dynamique. Les pourparlers de paix indirects entre la Syrie et Israël sous l'égide de la Turquie représentent également un signe positif. Nous appelons les États impliqués à saisir de telles

opportunités, qui rendent plus réaliste la perspective d'un avenir en paix dans la région. La Suisse salue également les efforts que font les pays de la région pour accueillir et protéger les quelque 7 millions de réfugiés.

Cependant, nous constatons une détérioration continue de la situation dans le territoire palestinien occupé. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'augmentation des restrictions de mouvements, par l'expansion des colonies de peuplement, par la poursuite de la construction de la barrière de séparation, ainsi que par la destruction de maisons palestiniennes en Cisjordanie pour des motifs administratifs. Ces mesures renforcent la fragmentation politique et sociale. Elles portent atteinte au développement économique, ainsi qu'à l'unité du territoire palestinien occupé, constitué de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza et sont autant d'obstacles additionnels à la paix.

Nous réitérons notre appel à une cessation immédiate de l'expansion des colonies de peuplement et de la construction de la barrière de séparation, ainsi qu'à leur démantèlement. Nous rappelons que la IV^e Convention de Genève est applicable dans ce contexte.

En ce qui concerne Gaza, nous appelons les parties à respecter le cessez-le-feu, y compris d'empêcher les tirs de roquettes sur des civils ou des biens à caractère civil. Nous demandons la levée sans délai du blocus, dont les conséquences, humanitaires en particulier, sont dévastatrices.

La Suisse appelle les parties au conflit à honorer scrupuleusement leurs obligations au regard de la Feuille de route, du droit international humanitaire et des droits humains. Les attaques contre des civils, de part et d'autre, nous laissent consternés. Les éruptions de violence constatées entre communautés arabe et juive dans le nord d'Israël, ainsi que le comportement de plus en plus violent de certains colons, démontrent que l'absence de résolution du conflit renforce l'instabilité auprès des différents secteurs de la population.

La réconciliation intra-palestinienne constitue une pierre angulaire dans la construction d'un futur État palestinien. Nous saluons les efforts en vue d'un accord durable, tel que celui entrepris par l'Égypte. Nous encourageons toutes les parties concernées à s'engager de manière crédible dans les efforts en cours.

Cette Assemblée, comme d'autres organes de l'ONU, traite presque en permanence du conflit israélo-arabe. Nous avons adopté de nombreuses résolutions. Pourtant, malgré six décennies d'efforts de la communauté internationale, il n'y a toujours pas de paix et de stabilité dans la région. Les réfugiés palestiniens continuent de vivre pour la plupart dans des camps, le territoire palestinien se fragmente davantage, et Israël continue de vivre dans l'insécurité.

Il est donc plus que temps de mettre fin à cette tragédie. Les solutions sont connues, elles sont réalisables. L'impact pour l'ensemble de la région serait immense, en termes humains, bien sûr, mais aussi sociaux, économiques et environnementaux. Les fruits d'un avenir dans lequel deux États viables coexistent en paix et en sécurité dépasseront de beaucoup les efforts actuellement nécessaires pour sortir de l'impasse.

M. Shervani (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président d'avoir organisé ce débat consacré à un sujet important qui exige l'attention de tous : la situation au Moyen-Orient. Ce débat tombe à point nommé, car il se tient après la commémoration hier de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

En tant que nation entretenant des liens historiques et culturels séculaires avec chacune des communautés composant le Moyen-Orient, l'Inde a un intérêt primordial dans le règlement rapide d'un problème qui trouble la région depuis la création de l'ONU. L'Inde suit avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation sur la terre sainte et ancestrale qui fait l'objet de notre débat. Nous avons lu très attentivement les rapports du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient (A/63/361) et sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/63/368).

L'attachement à la cause palestinienne a été la pierre angulaire de la politique étrangère indienne, même avant notre propre indépendance. Nous reconnaissons que le règlement des problèmes au Moyen-Orient passe avant tout par le traitement de la question de Palestine. Nous sommes toutefois également conscients qu'une paix réelle dans la région nécessite également de régler d'autres questions sur les autres voies des négociations du processus de paix au Moyen-Orient, notamment la restitution d'autres terres arabes qui sont encore sous occupation.

C'est dans ce contexte que, malgré l'espoir suscité par la Conférence d'Annapolis il y a presque exactement un an, l'absence de progrès significatifs demeure une question qui nous préoccupe au premier chef. Malgré les efforts louables déployés dans la région pour aplanir les divergences au sein de la communauté palestinienne, la situation créée par les événements de juin 2007 perdure.

Nous constatons avec une vive inquiétude que Gaza reste coupé du monde et que les obstacles qui entravent la liberté de circulation perdurent en Cisjordanie. Ces problèmes sont accentués par l'expansion continue du mur de séparation, au mépris de l'opinion internationale, et des colonies de peuplement illégales dans les territoires occupés. Ces activités créent une nouvelle réalité sur le terrain et de nouveaux griefs dans un conflit ancien, et ne peuvent que compliquer la recherche d'une solution future.

Parallèlement, le renforcement des capacités palestiniennes pour sécuriser des villes de Cisjordanie va de pair avec l'augmentation des violences commises par les colons. Tous les actes de violence – quel qu'en soit l'auteur – ne font qu'empoisonner l'atmosphère, qui pourrait être propice à un dialogue axé sur les résultats et fondé sur la confiance, sans lequel aucune solution n'est possible. Cela n'est dans l'intérêt d'aucune partie, car cela fait qu'il est difficile pour les parties de faire les compromis nécessaires pour régler les questions clefs relatives à la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, au règlement de la question des réfugiés, et à la question de Jérusalem.

Dans le même temps, nombre des questions fondamentales liées à l'occupation d'autres territoires arabes au Liban et dans le Golan syrien restent sans solution. Cela aussi renforce le sentiment de frustration et de désespoir au sein des États concernés. Ces questions peuvent avoir des répercussions graves, immédiates et à long terme sur la vie des gens, qui pourraient envenimer une situation déjà explosive.

C'est la raison pour laquelle l'Inde exhorte sans relâche toutes les parties à s'abstenir de toute violence et à faire preuve de retenue. La violence a éclaté trop fréquemment, augmentant les souffrances et la misère dans la région, ce qui a eu des répercussions profondes pour le monde entier.

La communauté internationale a de toute évidence intérêt à ce qu'une solution globale et pacifique soit trouvée aux problèmes qui sévissent au

Moyen-Orient. Dans les conditions actuelles, il paraît difficile de créer un État palestinien souverain, viable et indépendant. La communauté internationale n'en est pas moins attachée à cet objectif, comme le montrent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Notre engagement collectif n'aura de sens que si nous nous efforçons tous de veiller à ce que toutes les parties au conflit respectent les engagements auxquels elles ont souscrit au titre de la Feuille de route. Nous prions donc instamment le Quatuor de redoubler d'efforts pour faire avancer le processus de paix sur la voie du résultat escompté dans les meilleurs délais. L'Inde continue d'appuyer une solution politique, s'appuyant sur la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, qui demeurent les principaux cadres largement approuvés en vue d'un accord.

Si le règlement de la tragédie palestinienne qui dure depuis six décennies peut avoir un impact important sur la situation au Moyen-Orient, comme je l'ai dit précédemment, la paix au Moyen-Orient suppose également la réalisation de progrès dans d'autres voies de négociation du processus de paix. L'Inde trouve encourageants les efforts déployés au niveau régional pour reprendre le processus de négociations sur les voies des négociations avec la Syrie et le Liban, et nous nous félicitons notamment des efforts facilités par la Turquie pour redynamiser la voie des négociations entre la Syrie et Israël. Nous comptons sur un règlement rapide par le dialogue de la question de longue date de l'occupation du Golan syrien, à laquelle l'Assemblée générale se consacre chaque année.

Dans le même temps, l'Inde reconnaît les progrès importants réalisés dans le courant de l'année par les pays de la région pour contribuer à mettre fin à la situation politique conflictuelle au Liban. Cet effort louable a été un pas important pour remettre le Liban sur la voie de la stabilité et du développement économique. Nous félicitons le Qatar pour le rôle qu'il a joué à cet égard.

Nous saluons également la décision d'établir des relations diplomatiques entre la Syrie et le Liban en tant que mesure positive propre à garantir l'appui régional à la stabilisation du Liban. Dans les mois à venir, il sera indispensable que la communauté internationale appuie les mesures positives prises depuis l'élection d'un Président de la République

libanaise, en apportant notamment une aide accrue pour renforcer les capacités du Gouvernement afin de lui permettre d'asseoir son autorité sur tout le territoire libanais. Il reste encore beaucoup à faire, mais nous sommes persuadés que la sagesse et la détermination du peuple libanais empêcheront que son passé tragique ne se reproduise jamais.

Dans le même temps, il importe que la communauté internationale contribue à l'examen d'autres questions, utilisées pour créer un espace permettant l'émergence de structures d'autorité parallèles. À cette fin, il est indispensable que toutes les parties concernées respectent pleinement leurs engagements conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et aux processus entamés au titre des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité en particulier. La pratique qui consiste à se servir des actions d'autres parties comme d'un prétexte pour ne pas respecter ses propres engagements ne fait qu'entraver l'action du Gouvernement libanais, ce qui n'est dans l'intérêt d'aucune partie.

Le truisme selon lequel toute paix est indivisible trouve son illustration la plus parfaite dans la situation au Moyen-Orient. Dans un monde caractérisé par l'interdépendance, nous ne pouvons pas laisser la tragédie du Moyen-Orient s'éterniser, comme c'est le cas depuis des décennies. Une occasion se présente à nous pour que nous trouvions tous ensemble une solution juste et durable aux différents volets interdépendants qui constituent le problème du Moyen-Orient. Nous devons saisir cette occasion, dans l'intérêt de tous, afin de réaliser la vision d'un État palestinien indépendant, viable et souverain, vivant côte à côte et dans la paix avec Israël, et d'un Moyen-Orient où les nations vivent en paix les unes avec les autres et avec le monde entier.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : L'expérience nous recommande de veiller à ne pas susciter trop d'attentes quant au conflit israélo-palestinien. Mais nous ne pouvons pas ne pas nous réjouir de ce que les parties semblent avoir engagé des négociations sérieuses après Charm el-Cheikh.

Pour progresser, les deux parties doivent honorer leurs obligations en vertu de la Feuille de route et éviter tout acte qui préjuge un règlement global. Autrement dit, les activités de peuplement doivent cesser et la barrière de séparation en Cisjordanie doit être démantelée. Cela compromet les perspectives d'un

État palestinien viable. L'Accord réglant les déplacements et le passage doit également être appliqué.

Les négociations bénéficieraient d'améliorations tangibles sur le terrain : des améliorations tangibles dans la vie des Palestiniens et une augmentation tangible de la sécurité des Israéliens. Sans ces sources d'espoir, nous courons le risque de voir s'éroder le soutien populaire des deux parties. Les attentes sont élevées. Si elles ne sont pas satisfaites, nous pourrions connaître des revers politiques et être confrontés à la poursuite des violences. Ceci ne doit pas se produire.

La situation dans la bande de Gaza est cruciale. Nous sommes confrontés à une situation économique et sociale très inquiétante. La plupart des habitants de la bande de Gaza dépendent de l'aide alimentaire de l'ONU. Les coûts de la fourniture de l'aide alimentaire augmentent. Les livraisons humanitaires autorisées dans la bande de Gaza restent insuffisantes.

Les restrictions israéliennes ruinent les perspectives économiques. Nous demandons instamment à Israël d'assouplir les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens dont elles ont besoin. Les Israéliens devraient vraiment s'abstenir d'imposer des mesures punitives à une population tout entière.

Les profonds changements à l'œuvre dans l'économie mondiale en sont d'autant plus inquiétants. Peut-être plus que nulle part ailleurs, l'économie palestinienne est vulnérable aux effets de la crise économique. Toute nouvelle détérioration de la situation économique et sociale en Palestine, en particulier dans la bande de Gaza, pourrait hypothéquer encore davantage les efforts de paix. C'est pourquoi la communauté internationale doit honorer ses engagements. Seulement ainsi pourrons-nous agir en faveur de la fin du conflit et de la création d'un État palestinien.

La Norvège a fourni 137 millions de dollars au territoire palestinien en 2008. Nullement découragés par la crise financière, nous nous sommes récemment engagés à maintenir notre appui au même niveau en 2009 et 2010. Et nous disons aux autres bailleurs de fonds : « Ce n'est vraiment pas le moment de réduire les contributions ».

En tant que Présidente du Comité spécial de liaison, la Norvège a souligné le lien entre assistance financière extérieure et résultats politiques. À la

réunion du Comité à New York en septembre dernier, toutes les parties – Israël, Autorité palestinienne et donateurs – ont confirmé leur engagement politique durable en faveur de la construction d'un État palestinien. En 2008, le Comité a réussi à mobiliser 1,8 milliard de dollars à l'appui du budget palestinien. Le soutien budgétaire dont la Palestine a besoin pour 2009 est estimé à 1,3 milliard de dollars.

Un processus de paix exige une communauté de vues de part et d'autre. Si les divisions internes palestiniennes ne sont pas surmontées, on voit difficilement comment un traité de paix pourrait être conclu et encore moins mis en œuvre par l'ensemble des Palestiniens. C'est pourquoi le rôle de l'Égypte est si important quand elle s'efforce de favoriser la réconciliation palestinienne et de ramener le calme dans la bande de Gaza et le sud d'Israël.

Nous saluons le rôle positif des acteurs régionaux dans les initiatives visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit. L'Initiative de paix arabe est prometteuse. Cela exigera des concessions douloureuses de la part de toutes les parties prenantes, mais le prix de la paix vaut bien tous les sacrifices.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie se ralliant à la déclaration qui a été faite par la France au nom de l'Union européenne, je vais être bref.

Malgré un début d'année mouvementé au Moyen-Orient, les événements qui ont suivi ont de nouveau démontré la capacité d'adaptation de la région. Nous avons dorénavant des raisons d'envisager l'avenir avec optimisme. La perspective d'une stabilisation permanente du Liban grâce à l'Accord de Doha, l'accord conclu l'été dernier en vue de la cessation des hostilités dans le sud d'Israël et dans la bande de Gaza, tout comme les pourparlers indirects qui ont eu lieu entre la Syrie et Israël à Istanbul, sont autant d'étapes importantes qui sont de bon augure pour l'avenir de la région.

Néanmoins, les défis subsistent. La situation actuelle à la frontière d'Israël et alentour et dans la bande de Gaza constitue un motif de préoccupation pour nous tous. Les activités de colonisation d'Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, de même que la poursuite de la construction du mur de séparation, ne facilitent vraiment pas le processus de paix et sont contraires aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route.

Alors que le Moyen-Orient entre dans une nouvelle ère, il est impératif qu'aucune partie ne prenne de mesures susceptibles de fragiliser le processus de paix et de nuire à l'issue des négociations sur le statut définitif. Les préoccupations sécuritaires d'Israël ne doivent pas être laissées sans réponse, et les Israéliens doivent remédier à la situation humanitaire dans la bande de Gaza.

Pour l'heure, notre priorité doit être le processus de paix. Il nous faut étudier comment tirer le meilleur parti du calme relatif et des différentes initiatives en cours dans la région. Nous devons nous efforcer de créer un terrain encore plus propice à des pourparlers sur toutes les voies de négociation, et exhorter les parties à exercer la plus grande retenue. Par ailleurs, nous appelons tous les dirigeants de la Palestine à se tendre la main dans leur quête de paix.

Le Gouvernement turc continue à contribuer au processus de rétablissement de la confiance et de reprise du dialogue entre Israéliens et Palestiniens dans le cadre de plusieurs projets conjoints, tout en répondant aux besoins du peuple palestinien.

Nous nous félicitons des faits historiques survenus au Liban dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Doha. Nous pensons sincèrement que le futur réserve un avenir beaucoup plus brillant au Liban. Le courage et la détermination des Libanais vont encore favoriser et accentuer la récente dynamique positive. La Turquie, comme toujours, se tient prête à contribuer à la stabilité, à la sécurité et à la prospérité du Liban.

De même, nous prenons note avec satisfaction de l'établissement de relations diplomatiques entre le Liban et la République arabe syrienne, ce qui constitue une étape importante qui servira non seulement à ces deux pays, mais également à l'ensemble de la région.

La Turquie croit en une paix juste et durable au Moyen-Orient. La Turquie poursuivra ses efforts pour parvenir à la paix dans la région, fondée sur le règlement reposant sur la création de deux États. Alors que nous traversons une période cruciale au Moyen-Orient, il n'existe pas d'autre option que de se concentrer sur le processus politique et le faire avancer avec détermination, tout en restant modéré face aux difficultés.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, alors que nous célébrons le premier anniversaire du lancement du processus

d'Annapolis, la situation au Moyen-Orient se trouve encore une fois à un tournant décisif.

Au cours de l'année écoulée, depuis la tenue de la Conférence d'Annapolis et la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien tenue à Paris, des faits nouveaux encourageants sont survenus concernant la question du Moyen-Orient. Les dirigeants palestiniens et israéliens ont tenu de multiples séries de pourparlers directs, et les groupes de négociation des deux parties ont été en contact étroit. La communauté internationale a déployé des efforts incessants pour faire avancer le processus de paix.

Bien que les pourparlers entre Palestiniens et Israéliens n'aient pas débouché sur les résultats escomptés, la question centrale du statut final a été étudiée en profondeur et de manière franche. Ceci aidera les deux parties à réduire continuellement leurs divergences de positions et à jeter les bases d'un plan de règlement global.

Nous avons la ferme conviction que les pourparlers politiques sont la seule approche correcte de la question du Moyen-Orient. Dans les conditions actuelles, les Palestiniens et les Israéliens doivent conserver leur foi et adhérer aux pourparlers de paix en tout temps. Nous avons noté la déclaration faite au début du mois par le Quatuor. Nous espérons que, dans ces circonstances nouvelles, les Palestiniens et les Israéliens maintiendront les mécanismes de pourparlers et de négociations, et s'efforceront d'imprimer un nouvel élan aux pourparlers.

Nous attendons des Palestiniens et des Israéliens qu'ils surmontent les difficultés et les interférences sur la base du principe de l'échange de terres contre la paix et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, obtiennent rapidement des résultats concrets, créent un État palestinien indépendant à une date proche; et qu'ils atteignent l'objectif des deux États – la Palestine et Israël – vivant en paix côte à côte.

La Chine est vivement préoccupée par la grave situation sécuritaire et humanitaire en Palestine, et s'inquiète devant la récente reprise de conflits violents dans la bande de Gaza. Nous exhortons Israël à répondre activement aux appels des Nations Unies et à permettre rapidement le libre accès des biens humanitaires à la bande de Gaza.

La poursuite de la construction par Israël de colonies en Cisjordanie ne constitue pas seulement une violation des obligations d'Israël en vertu du droit international, mais elle ne permet pas non plus de garantir la propre sécurité d'Israël.

Nous appelons la communauté internationale à continuer de fournir toutes sortes d'aide à la Palestine. Outre l'amélioration de la situation humanitaire, la communauté internationale doit également aider vigoureusement la Palestine à renforcer ses capacités et à accélérer son développement économique.

Les pourparlers sur les voies des négociations avec la République arabe syrienne et le Liban constituent également un élément important du processus de paix au Moyen-Orient. Au cours de l'année écoulée, la République arabe syrienne et Israël ont tenu plusieurs séries de pourparlers indirects sous la médiation de la Turquie. La situation sur les voies des négociations entre la République arabe syrienne et Israël et entre le Liban et Israël demeure stable dans l'ensemble. Nous espérons que ces deux voies de négociations continueront de suivre la voie des pourparlers pacifiques afin d'aboutir à une solution globale de la question du Moyen-Orient.

La Chine a toujours été attachée au processus de paix au Moyen-Orient. Nous concourons et participons activement à tous les efforts de la communauté internationale pour la paix, la stabilité et le développement de la région du Moyen-Orient. Nous sommes favorables à un rôle accru de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. La Chine continuera de travailler avec le reste de la communauté internationale et de jouer un rôle constructif afin d'aboutir à une solution globale, juste et durable de la question du Moyen-Orient.

M. Al-Allaf (Jordanie) (*parle en arabe*): Le Moyen-Orient est toujours confronté à des difficultés majeures en raison du manque de progrès quant à la résolution des problèmes majeurs auxquels la région doit faire face. Un règlement juste de la question de Palestine, qui est au cœur des problèmes du Moyen-Orient et du monde, contribuera à régler les problèmes et les conflits de la région.

Il est regrettable que cette année se termine sans que se soient réalisées les ambitions légitimes du peuple palestinien, et d'autres peuples du Moyen-Orient, d'établir l'État indépendant du peuple palestinien sur son territoire national. Le processus politique pourrait perdre l'élan généré par la

Conférence d'Annapolis en raison de l'évolution de la situation politique concernant les parties au processus de paix. La perte de cet élan priverait le processus de sa crédibilité et retarderait les efforts pour aboutir à une paix durable, juste et globale.

Nous devons maintenir le processus de paix sur les rails. Des contacts encourageants et effectifs doivent avoir lieu entre toutes les parties. Les Israéliens doivent prendre des mesures de confiance pour améliorer la situation humanitaire sur le terrain, telles que l'ouverture des points de passage, la mise en liberté des détenus, la fin de la construction de colonies et de la violence des colons, et la réduction des restrictions à la liberté de circulation des personnes, des biens, et de l'aide humanitaire vers et à l'intérieur de Gaza, donnant ainsi à l'économie palestinienne une chance de se développer.

La paix désirée générera le progrès et le développement dans la région et améliorera la position des forces de modération face à l'extrémisme. Elle renouvellera les bases de la coopération entre toutes les parties.

Durant des décennies, la Jordanie a traité les problèmes de la région sur la base de sa conviction que des solutions justes peuvent être trouvées par des moyens pacifiques d'une manière qui permettra de réaliser les droits de tous, et sur la base de sa certitude que le pouvoir militaire et les solutions unilatérales ne pourront qu'exacerber les souffrances des peuples et menacer la paix et la stabilité régionales et internationales.

La Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah II, poursuit ses efforts à tous les niveaux pour mobiliser l'appui à l'avancement des négociations entre les Israéliens et les Palestiniens et pour aboutir à un accord de paix qui signifiera la création d'un État palestinien contigu, indépendant et viable, avec Jérusalem comme capitale, sur les terres palestiniennes occupées depuis 1967. La paix sera ainsi fondée sur les droits légitimes du peuple palestinien – notamment la création d'un État palestinien sur le territoire national en accord avec la solution des deux États figurant dans la Feuille de route.

Aujourd'hui nous réitérons l'appel que la Jordanie a lancé à la communauté internationale pour qu'elle saisisse la chance historique que lui offre l'Initiative de paix arabe de mettre fin à la lutte et de la remplacer par une paix durable, juste et globale, apportant ainsi la sécurité à toute la région. L'Initiative

est une base pour traiter tous les aspects du conflit arabo-israélien.

Nous rejetons totalement le fait que des civils innocents soient pris pour cible et tués. De tels actes ne feront que miner les efforts déployés en vue de parvenir à la paix, en ce sens qu'ils augmentent les risques de violence, qui conduisent eux-mêmes à davantage de haine, de massacres, de destructions et d'extrémisme. Mettre fin à la violence et parvenir à la paix n'est pas la responsabilité d'une seule partie, mais des deux parties. La communauté internationale devrait négocier d'une manière équilibrée, à la fois avec la partie israélienne et avec la partie palestinienne, afin de réunir les conditions nécessaires à ce stade.

Alors que toutes les parties concernées cherchent à mettre fin au conflit, Israël poursuit ses pratiques illégitimes, en confisquant des terres et en changeant la situation de facto au moyen des colonies de peuplement, en construisant le mur de séparation et en modifiant la situation à Jérusalem. Tous ces actes constituent une violation flagrante du droit international, des principes de la légitimité internationale et des dispositions de la quatrième Convention de Genève. La Jordanie rejette les nouvelles mesures israéliennes visant à créer une nouvelle situation de facto, particulièrement à Jérusalem.

Le monde assiste en silence à la souffrance et à la détérioration de la situation dans la bande de Gaza découlant de la punition collective imposée aux Palestiniens, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées. Gaza est confrontée à une sérieuse détérioration de l'approvisionnement en produits de première nécessité et de médicaments, ainsi qu'à une hausse considérable du chômage. La situation humanitaire est inacceptable. Nos frères sont confrontés à une pénurie de produits médicaux essentiels et à une détérioration des services de soins de santé.

Le peuple palestinien vit dans des conditions économiques et sociales terribles, qui sont contraires aux valeurs de la justice et de la conscience humaine. Nous appelons la communauté internationale à respecter ses obligations juridiques et humaines, à soutenir nos frères de Palestine, à leur fournir l'aide humanitaire dont ils ont besoin de manière urgente et à mettre fin à leur souffrance. Israël doit ouvrir les points de passage à Gaza et permettre à l'aide humanitaire

d'arriver à Gaza immédiatement, faute de quoi la situation débouchera sur une catastrophe humanitaire.

La Jordanie, sous l'égide de Sa Majesté le Roi, déploie tous les efforts possibles et prend des contacts au sein de la communauté internationale en vue de mettre fin à la souffrance du peuple palestinien et de lui apporter une aide qui lui permettra d'améliorer ses conditions de vie et d'éviter que ces conditions ne se détériorent davantage. L'Organisation caritative hachémite de Jordanie, conformément aux instructions données par Sa Majesté le Roi, a fourni 242 caravanes d'aide humanitaire et médicale en vue d'atténuer la souffrance du peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

La Jordanie souligne également la nécessité de l'unité du peuple palestinien en ces moments difficiles, afin qu'il puisse réaliser ses aspirations d'établir un État indépendant. À cet égard, la Jordanie soutient pleinement la légitimité palestinienne, telle que représentée par l'Autorité nationale palestinienne et son Président, M. Mahmoud Abbas. La communauté internationale est par conséquent invitée à appuyer M. Abbas et les dirigeants palestiniens dans les efforts qu'ils déploient en vue d'établir un système politique démocratique, de renforcer les institutions palestiniennes nationales et de mettre en place des institutions responsables et transparentes, y compris en matière de sécurité.

La communauté internationale doit appuyer les plans de réforme et de développement élaborés par l'Autorité palestinienne et mobiliser le financement nécessaire afin de réintégrer et de développer l'économie palestinienne et de reconstruire ses institutions. L'état de l'économie palestinienne est une condition très importante pour la paix. Le peuple palestinien a besoin d'aide pour la reconstruire. Le principal enjeu consiste à créer une économie qui fournira de nouveaux emplois et attirera de nouveaux investissements. L'aide humanitaire et l'aide au développement ne pourront avoir des résultats tangibles tant que les bouclages et les restrictions imposées au mouvement des Palestiniens ne seront pas levés, ce qui permettrait de revitaliser l'économie et de rendre plus efficace la fourniture de l'aide et de l'assistance.

La Jordanie appuie les efforts visant à parvenir à une paix juste, durable et globale, fondée sur les décisions prises lors des sommets arabes, le mandat de la Conférence de Madrid et les résolutions

internationales pertinentes, et à mettre fin au conflit arabo-israélien sous tous ses aspects.

Pour terminer, la Jordanie réitère son appui au Liban, et le respect qu'elle porte à sa souveraineté et à sa stabilité. Notre appui à ce pays frère et au Président Michel Suleiman se poursuivra, en vue de maintenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur ce sujet important et de présenter le point de vue de l'Australie sur la situation au Moyen-Orient.

Mon Ministre des affaires étrangères, M. Stephen Smith, a rencontré récemment les dirigeants israéliens et palestiniens afin de réaffirmer l'attachement vigoureux du Gouvernement australien au processus de paix au Moyen-Orient. Dans les territoires israélien et palestinien, les deux parties lui ont fait part de leur attachement à la paix et à la poursuite des négociations engagées à Annapolis l'an dernier.

En 1947, l'Australie avait déjà appuyé la proposition de créer deux États séparés, l'un juif et l'autre palestinien, et demeure attachée aujourd'hui à une solution de deux États pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. L'Australie souhaite que le peuple israélien puisse jouir des fruits d'une existence normale et pacifique, dans un Moyen-Orient qui reconnaisse son droit de vivre en paix dans des frontières internationalement reconnues. Nous voulons également que les Palestiniens puissent exercer leur droit d'avoir un État palestinien indépendant, démocratique et viable et qu'ils puissent vivre dans la paix et la sécurité.

À la Conférence d'Annapolis qui s'est tenue l'année dernière, les dirigeants israéliens et palestiniens se sont engagés à suivre la voie des négociations qui est prometteuse d'un règlement juste et durable. L'Australie reconnaît et salue la détermination des parties à coopérer étroitement dans le cadre du dialogue sérieux et approfondi qui a débuté au cours de l'année écoulée. Nous saluons tout particulièrement le fait que les parties se soient engagées auprès du Quatuor, le 9 novembre, à des négociations vigoureuses, permanentes et continues afin de conclure un traité de paix réglant toutes les questions en suspens.

L'Australie appuie vigoureusement les efforts de l'ONU visant à promouvoir la paix au Moyen-Orient. Nous saluons le Quatuor pour l'assistance qu'il a

fournie aux parties dans le cadre de leurs négociations bilatérales. Mais, comme le Quatuor l'a réaffirmé à Charm-el-Cheikh le 9 novembre, il est de notre devoir à tous d'aider les parties au conflit à saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui.

L'Australie veut apporter sa contribution. En décembre de l'année dernière, l'Australie a annoncé qu'elle doublerait le montant alloué à son programme d'aide aux territoires palestiniens pour 2008. Une partie importante de cette contribution est destinée depuis longtemps à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Australie est fière de faire partie de la commission consultative de l'UNRWA, et nous saluons le travail humanitaire précieux que l'Office accomplit chaque jour pour aider le peuple palestinien.

Nous reconnaissons qu'un État palestinien viable exigera des institutions fortes et efficaces. Nous saluons les efforts de l'Autorité palestinienne visant à renforcer ses institutions politiques et en matière de sécurité, et nous restons déterminés à appuyer ces efforts. Au cours de sa visite, le Ministre des affaires étrangères a annoncé une contribution supplémentaire de 7,5 millions de dollars au Plan palestinien de réforme et de développement.

L'Australie continuera également d'apporter une aide concrète au processus de paix, y compris par le biais de sa contribution, ancienne, à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et à d'autres opérations de maintien de la paix dans la région.

En ce qui nous concerne, l'Australie se félicite de l'attachement renouvelé des parties, souligné à Charm-el-Cheikh, à la mise en œuvre de leurs obligations respectives, telles que définies dans la Feuille de route pour la paix. En s'acquittant de ces obligations, les deux parties peuvent créer les conditions nécessaires pour parvenir à de réels progrès.

Les dirigeants palestiniens doivent lutter contre le terrorisme et favoriser une atmosphère de tolérance pour mettre fin à la violence palestinienne contre Israël. Quant à Israël, il doit établir la confiance en mettant un terme à ses activités de peuplement. Les deux parties doivent respecter les droits de l'homme et le droit international et faire tout leur possible pour protéger les civils.

L'Australie reconnaît l'importance de l'Initiative de paix arabe, proposée initialement par S. M. le Roi Abdullah d'Arabie saoudite, comme base de discussions en vue d'une paix globale entre Israël et ses voisins. Nous nous félicitons du regain d'intérêt manifesté vis-à-vis de cette Initiative. Nous saluons le rôle positif qu'a joué l'Égypte, en parvenant notamment à obtenir un cessez-le-feu à Gaza. Nous saluons également les efforts déployés par la Turquie pour faciliter des pourparlers indirects entre Israël et la Syrie – élément important d'une paix plus générale.

Ces efforts contrastent fortement avec les agissements de ceux qui continuent à saper le processus de paix par des actes de terrorisme, d'extrémisme et d'intolérance. Le Hamas, qui a pris violemment le contrôle de Gaza, rejette les principes du Quatuor et refuse de reconnaître Israël, ne fait rien pour aider le peuple palestinien. Nous demandons au Hamas de libérer Gilad Shalit sans conditions et sans plus tarder.

Pour ce qui est du Liban, l'Australie a accueilli avec satisfaction l'Accord de Doha, conclu en mai, qui représentait la volonté des dirigeants libanais d'aplanir les divergences politiques par le dialogue, et non par la violence. L'élection du Président Sleimane a été une avancée importante et positive, de même que l'adoption d'une loi préparant la voie à des élections en 2009. L'Australie continuera d'appuyer avec fermeté la souveraineté, l'indépendance politique et l'unité de l'État libanais. Nous appelons encore une fois le Hezbollah à rejeter le terrorisme et à se désarmer, conformément à la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité.

L'Australie salue également la décision prise par la Syrie d'établir des relations diplomatiques avec le Liban, et d'engager des pourparlers indirects avec Israël. Mais l'Australie continue d'être préoccupée par des informations selon lesquelles la Syrie se livrerait à des activités nucléaires non déclarées, et elle exhorte la Syrie à être très coopérative et très transparente dans ses rapports avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), afin de permettre à cette dernière de mener à bien son évaluation.

De l'Iran, hélas, nous ne recevons aucun signe positif. Ce pays a également un rôle important à jouer dans l'instauration d'un Moyen-Orient stable et pacifique. Mais tout indique que l'Iran n'aide guère à

la réalisation de cet objectif, bien au contraire, comme le prouvent les discours antisémites incessants et choquants de son Président, y compris devant l'Assemblée générale le 23 septembre; l'aide accordée aux organisations terroristes qui ciblent directement Israël; et le non-respect par l'Iran de ses obligations contractées auprès de l'AIEA et des résolutions du Conseil de sécurité. Nous engageons vivement l'Iran à changer d'orientation et à cesser de saper la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Israéliens et Palestiniens ont demandé à la communauté internationale d'appuyer leurs efforts en favorisant l'instauration d'un climat propice à la paix, à la non-violence et à la solution des deux États. Le Quatuor nous a tous appelés à fournir un appui diplomatique et politique et à aider à l'édification des institutions nécessaires à un futur État palestinien. L'Australie répondra à ces appels.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de cette occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient.

Tout en étant bien conscients des difficultés auxquelles se heurtent le processus de paix au Moyen-Orient, nous considérons encourageante la détermination exprimée par les parties dans les exposés qu'elles ont faits récemment au Quatuor. Nous saluons les efforts inlassables que déploient le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert pour établir la paix dans la région. Le Japon juge essentielle la poursuite de négociations directes entre Israéliens et Palestiniens afin de préparer la voie à une paix durable. Nous sommes prêts, de concert avec la communauté internationale, à appuyer ce processus.

Néanmoins, nous ne devons pas fermer les yeux sur les conditions difficiles qui existent sur le terrain. Nous sommes très préoccupés par la situation humanitaire accablante, spécialement à Gaza. Les activités de peuplement en Cisjordanie n'ont pas été gelées comme nous l'avions espéré. Les restrictions aux déplacements ont des effets néfastes sur les moyens de subsistance de la population, ce qui, par un effet de ricochet, provoque un profond sentiment de frustration, voire de ressentiment, vis-à-vis du processus de paix parmi nombre de Palestiniens. Les actes de violence ne résoudre rien. Rien n'est plus important que de garantir aux Israéliens et aux Palestiniens un environnement sûr où ils pourront vivre à l'abri de la peur.

Nous devons maintenir un climat d'espoir et de respect mutuel. À cet égard, nous avons été les témoins, en ce mois de novembre, d'un moment historique à l'Assemblée générale. Plusieurs chefs d'État et de gouvernement ont tenu une réunion de haut niveau sur la culture de la paix, dont l'initiative venait du Roi Abdullah d'Arabie saoudite. Au cours de cette réunion, nous avons entendu des appels répétés en faveur d'une promotion de la paix par le biais du dialogue et de la compréhension mutuelle. Nous espérons sincèrement que, comme l'a dit le Président Pérès d'Israël, ces appels deviendront la voix dominante de toute la région et de tous ses peuples.

Un accord global portant sur toutes les questions de fond, telles que les frontières permanentes, Jérusalem, les dispositions relatives à la sécurité, les réfugiés et les ressources en eau, est non seulement une fin en soi, mais aussi le commencement de la stabilité et de la prospérité au Moyen-Orient. Nous sommes cependant bien conscients que ceci exigera une forte volonté politique, une confiance mutuelle renforcée et un appui continu de la communauté internationale.

À cet égard, nous saluons l'engagement pris par les parties de poursuivre leurs efforts pour mettre fin au conflit en réalisant l'objectif de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. En même temps, nous reconnaissons l'importance de l'Initiative de paix arabe, qui devrait contribuer à instaurer la confiance dans la région. Nous appuyons également le dialogue national palestinien, que l'Égypte s'est efforcée de promouvoir.

Nous sommes fermement convaincus que l'unification est indispensable pour que le peuple palestinien ait la vie décente qu'il mérite. En même temps, nous saluons les efforts déployés, sous les auspices de la Turquie, par Israël et la Syrie pour avoir des pourparlers indirects, ainsi que l'établissement de relations diplomatiques entre la Syrie et le Liban. Nous croyons que les progrès constatés sur tous ces fronts aboutiront à l'instauration d'une paix globale dans la région.

Il est indispensable que le peuple palestinien bâtisse une économie viable et durable, comme cela est nécessaire pour tout autre peuple. Pour favoriser la réalisation de cet objectif, le Japon a promu l'initiative du Couloir de la paix et de la prospérité, qui consistera en l'édification d'un parc agro-industriel dans la vallée du Jourdain, qui créera ainsi des possibilités d'emploi et facilitera les exportations vers les zones

avoisinent. Ce projet repose sur un partenariat entre le secteur public et privé d'Israël, l'Autorité palestinienne, la Jordanie, le Japon et d'autres parties intéressées.

Nous fournirons une aide de 150 millions de dollars, comme nous nous y étions engagés à la Conférence de Paris en décembre dernier. Comme cela a été annoncé au Comité spécial de liaison en septembre, le Japon a fourni encore 10 millions de dollars sous forme d'aide hors projet afin d'alléger le fardeau budgétaire de l'Autorité palestinienne. Depuis la conclusion des Accords d'Oslo en 1993, les contributions du Japon se chiffrent, à ce jour, à environ 1 milliard de dollars.

Par ailleurs, le Japon a accueilli la quatrième Conférence pour l'établissement de la confiance entre les Israéliens et les Palestiniens en octobre dernier, avec la participation de la délégation israélienne, dirigée par M. Meir Sheerit, Ministre israélien de l'intérieur, et de la délégation palestinienne, dirigée par M. Sa'eb Erekat, chef du Département des affaires relatives aux négociations de l'Organisation de libération de la Palestine. L'objectif de la Conférence est d'accroître la compréhension et d'établir une confiance mutuelle entre les deux camps en vue de réaliser la solution des deux États, sur la base d'une

coexistence pacifique entre Israël et un État palestinien indépendant. Nous espérons que nos efforts créeront une nouvelle dynamique pour la paix que la région attend depuis longtemps.

Pour terminer, je voudrais souligner combien il importe de préserver le processus de paix. Le Japon espère sincèrement que les dirigeants d'Israël et de la Palestine poursuivront leurs négociations avec la même détermination. Quant à nous, communauté internationale, nous témoignerons de notre solidarité en les aidant à semer les germes de l'espoir et de la paix dans la région.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : À la demande des coauteurs, l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution A/63/L.36 et A/63/L.37, soumis au titre du point 15 de l'ordre du jour, ainsi que sur les projets de résolution A/63/L.32 et A/63/L.35, soumis au titre du point 16, demain, mercredi le 26 novembre, à 10 heures.

La séance est levée à 17 h 20.